

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Joindre également la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile récent de moins d'un an au nom de l'hébergeant

Je soussigné(e),

né(e) le à,

déclare sur l'honneur, héberger depuis plus de trois mois :

(NOM Prénom),

né(e) le à, à mon domicile situé à l'adresse

suivante :

Fait à Le.....

Signature

(Code pénal, art. 441-7) :

Le code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou encore, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.